

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

DOMAINE :  
Commande publique

SOUS DOMAINE :  
Marchés publics

OBJET :  
**Avenants aux  
marchés de travaux  
d'aménagement des  
locaux de la police  
municipale**

Le nombre de  
conseillers municipaux  
en exercice est de 27.

CONVOCAION ET  
AFFICHAGE DU CM  
EN DATE DU  
31/01/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2024/14B

Retire et remplace la délibération 2024/14 (erreur matérielle)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 6 février 2024.

Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme BONHOMME Mireille, M. COMBES Romain, Mme ALVAREZ Nathalie, M. BORSNAK Philippe, Mme MEILLIERE Peggy, M. BOUTET Jean-Marc, Mme LEBORGNE Céline, Mme GROUARD Anne-Marie, M. BARDY Philippe, M. BERGER Dominique, M. KNECHT Gérard, Mme PEROZENI Denise, M. BEYLACQ Dominique, Mme SIMOES-ROLA Gaëlle, Mme CABES Sarah, Mme REY Céline, M. FOURMOND Yoann, Mme POIRRIER Eve, Mme BENAVIDES Amanda, M. LORENZO Nicolas, M. WATELLIER Eric, Mme SERRES Christelle, Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. AUBARD Olivier, procuration à M. BOUTET Jean-Marc.

M. TOMAS Eric, procuration à Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda.

Rapporteur : M. BERTO

M. BERTO rappelle aux membres du Conseil la délibération du 28 juin 2023 validant l'attribution des marchés relatifs au projet d'aménagement des locaux de la Police Municipale.

M. BERTO indique aux membres du Conseil qu'il convient de signer des avenants pour certains lots :

Lot	Entreprise	Montant initial H.T.	Avenant H.T.	Nouveau montant HT
LOT 1 - Démolition - Gros œuvre	PEYRE CONSTRUCTION	50 422.74 €	+ 1 401.09 €	51 823.83 €
LOT 4 - Menuiseries	GOMEZ	14 176.20 €	- 961.20 €	13 215.00 €
LOT 6 - Revêtements de sol souples - faïences - peinture	ESCRIVA	18 438.54 €	+ 4 043.00 €	22 481.54 €
LOT 7 - Serrurerie	CASTAN	30 650.00 €	+ 891.00 €	31 541.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Valide les avenants aux lots 1, 4, 6 et 7 du marché de travaux d'aménagement des locaux de la police municipale.

Autorise Monsieur le maire à signer ces avenants ainsi que tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 011-211101167-20240206-2024\_14B-DE

Berger  
Levrault

délibération.

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire



Philippe BARDY



Le Maire,



Grégory DELFOUR



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Cuxac d'Aude  
29 Bd Yvan Pélissier  
11590 Cuxac d'Aude

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

CASTAN  
59 Avenue de La Coupe  
11100 Narbonne

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Aménagement du local de la Police Municipale

■ Date de la notification du marché public : 7 Juillet 2023

■ Durée d'exécution du marché public : 7 mois ou ..... jours.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 30 650,00 € HT
- Montant TTC : 36 780,00 €

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Pose d'un complément de tôle de protection du passage de câble sous l'escalier.

Plus value : 891,00 € HT

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
*(Cocher la case correspondante.)*

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 891,00
- Montant TTC : 1 069,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,90 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 31 541,00 €
- Montant TTC : 37 849,20 €



## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Romuald Ségaud gérant	Narbonne le 30 Janvier 2024	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*



## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le 27/02/2024  
ID : 011-211101167-20240206-2024\_14B-DE

Ets CASTAN SAS  
Tel : 04 68 42 27 12 / Fax : 04 68 41 48 92  
Courriel : [reception@castan-sa.com](mailto:reception@castan-sa.com)

Vos coordonnées  
Code Client : CUXAC

Affaire suivie par ROMUALD SEGAUD

Adresse Travaux :  
**MAIRIE DE CUXAC D'AUDE**  
29 Rue Yvan Pélissier  
11590 CUXAC D'AUDE

**MAIRIE DE CUXAC D'AUDE**  
29 Rue Yvan Pélissier  
11590 CUXAC D'AUDE

## DEVIS n°2316 du 30/01/2024

Sujet : police municipale : complement tole sous escalier

Désignation	Unité	Qté	P.U. H.T.	Total H.T.	T
complement tole de protection du passage cable		1,00	891,00	891,00	1

Mode de règlement : Virement sur Crédit Agricole

### Montants en Euros

Total H.T.	891,00
Total T.V.A. 20%	178,20
<b>Total T.T.C.</b>	<b>1 069,20</b>

Acompte de 30 % à la commande

A : ..... Le ...../...../.....

Signature Entreprise

Accord du client et signature

Signature du chargé d'affaire



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Cuxac d'Aude  
29 Bd Yvan Pélissier  
11590 Cuxac d'Aude

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ESCRIVA PEINTURE  
1 Avenue Gustave Eiffel – ZI La Coupe  
11100 Narbonne

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Aménagement du local de la Police Municipale

■ Date de la notification du marché public : 7 Juillet 2023

■ Durée d'exécution du marché public : 7 mois ou ..... jours.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 18 438,54 € HT
- Montant TTC : 22 126,25 €



**D - Objet de l'avenant**

## ■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Remplacement des sols dans l'entrée, le hall et l'accueil.

Pose d'un sol souple en remplacement du traitement des dalles initialement prévue.

Fourniture et pose de plinthes, peinture sur menuiseries extérieures et pose d'une toile de verre.

<u>Moins-value</u> :	Traitement des dalles	- 648,00 € HT
<u>Plus value</u> :	Pose d'un sol souple	2 497,50 € HT
	Dépose du sol souple	105,00 € HT
	Fourniture et pose de Plinthes MDF	1 131,50 € HT
	Peinture sur menuiseries extérieures	813,00 € HT
	Pose de toile de verre	<u>144,00 € HT</u>
	<u>Total</u> :	4 043,00 € HT

## ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cochez la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :


- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 043,00
- Montant TTC : 4 851,60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 21,92 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 22 481,54 €
- Montant TTC : 26 977,85 €



**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Julian Escriva gérant	Narbonne le 29 Janvier 2024	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature  
*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*



## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



## PEINTURE - PARQUET - FAÇADE - ITE

**Qualification RGE:** Isolation thermique par l'extérieur (7131)

**Qualification Qualibat:** Peinture (6111) et revêtements sols (6223)

**Certification n°:** E-E170919

**Assurance décennale:** AXA France IARD.S.A. n°000020508069004

### Devis n° D-2301592 du 18/09/2023

**Chantier :** Mairie de Cuxac d'Aude - Cuxac-d'Aude  
29 Boulevard Yvan Pélissier  
11590 Cuxac-d'Aude

**Mairie de Cuxac d'Aude**  
29 Boulevard Yvan Pélissier  
11590 Cuxac-d'Aude

**Travaux :** Aménagement Local Police Municipale CUXAC

N°	Désignation	Qté	U	PUHT	Montant H.T
<b>1</b>	<b>Moins value - Traitement des dalles</b>				<b>-648,00</b>
1.1	Rénovation des dalles - marché	-87,00	M²	12,00	-1 044,00
1.2	Rénovation des dalles - nouvelle quantité	33,00	M²	12,00	396,00
<b>2</b>	<b>Plus value - Mise en œuvre d'un sol souple</b>				<b>2 497,50</b>
2.1	Sol souple - nouvelle quantité	55,50	M²	45,00	2 497,50
<b>3</b>	<b>Plus value - Dépose du sol souple</b>				<b>105,00</b>
3.1	Dépose des sols souples - marché	-45,00	M²	10,00	-450,00
3.2	Dépose des sols souples - nouvelle quantité	55,50	M²	10,00	555,00
<b>4</b>	<b>Plus value - Plinthes</b>				<b>1 131,50</b>
4.1	Fourniture, pose et peinture de plinthes MDF (zone bureaux et plancher technique)	73,00	MI	15,50	1 131,50
<b>5</b>	<b>Menuiseries extérieures</b>				<b>813,00</b>
5.1	Peinture sur menuiseries extérieures	1,00	U	813,00	813,00
<b>6</b>	<b>Toile de verre</b>				<b>144,00</b>
6.1	Mur vert et raccord dans bureau	18,00	M²	8,00	144,00

Le montant de la TVA pourra varier en fonction du taux en vigueur au moment de la facturation.

Devis (EUR)		
Total H.T		4 043,00
TVA		808,60
<b>Total T.T.C</b>		<b>4 851,60</b>
<b>% TVA</b>	<b>Base</b>	<b>Total TVA</b>
20,00	4 043,00	808,60

Validité du devis : **18/10/2023**  
Mode de règlement : Règlement par virement  
Conditions de règlement :  
Règlement à 30 jours

IBAN: FR76 1027 8089 6400 0212 4320 223

Signature Entreprise



Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 011-211101167-20240206-2024\_14B-DE

**Devis n° D-2301592**

Devis établi en double exemplaire, dont un pour chacune des parties. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de ventes figurant à la suite. **Signature précédée de la mention "lu et approuvé"**.



1. **OBJET ET CHAMP D'APPLICATION** : Toute commande de travaux implique l'acceptation pleine et entière par le client des présentes conditions générales d'exécution et de règlement. Le devis et ses avenants constituent les conditions particulières des travaux à réaliser. Le contrat est soumis au droit français.
2. **VALIDITÉ DE L'OFFRE** : La présente proposition de prix est valable à la date d'émission par l'entreprise et à condition que la signature par le client, précédée de la mention manuscrite, intervienne dans un délai maximum de 1 mois à partir de cette date ; au-delà, l'entreprise se réserve la faculté, soit de maintenir son offre initiale, soit de présenter une nouvelle proposition. Si le client ayant signé le devis revient sur sa décision, l'acompte de 30% du prix total du devis sera intégralement dû.
3. **DROIT DE RÉTRACTATION** : Le client particulier dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat uniquement lorsque ce dernier est conclu hors établissement du professionnel, en présence simultanée des deux parties, et qu'il est signé immédiatement après remise au client. Le client peut exercer ce droit en renvoyant le formulaire de rétractation joint au devis, en conservant la preuve de la date d'exercice de ce droit.
4. **EXÉCUTION ANTICIPÉE** : Le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après l'accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation. Il en est de même pour les contrats de travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du client et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence. Dans ce cas, le client doit recopier la phrase suivante : « Je souhaite expressément l'exécution des travaux avant la fin du délai de rétractation de 14 jours, soit d'un commun accord à compter du ... ».
5. **CONDITIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX** : Les travaux seront exécutés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre. L'entreprise refusera toute exécution de travaux non conformes aux règles de l'art et pourra refuser d'utiliser des matériaux ou des produits fournis par le client. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires et leur coût.
6. **DÉLAIS D'EXÉCUTION** : (retard des autres entreprises) Les travaux seront réalisés dans le délai précisé au devis. Le délai d'exécution est prolongé, le cas échéant, à raison des avenants au marché ou de la durée des retards dus au client. Le délai d'exécution est également prolongé en cas de force majeure, d'intempéries, de grève générale de la profession, à l'exception des jours de grève propres à l'entreprise en particulier. Dans tous les cas, les interruptions de travail, provoquées par le client ou son représentant, ne sont pas prises en compte dans le délai d'exécution.
7. **RÉVISION DES PRIX** : Sauf convention particulière sur ce point, les prix de ce devis seront révisés au moment de l'exécution des travaux (à chaque situation) par application d'un coefficient de révision basé sur l'évolution des valeurs de l'index BT, relevé sur le tableau publié dans le journal LE BÂTIMENT ARTISANAL, correspondant au corps d'état considéré et au délai, en nombre de mois, existant entre la date de l'émission du devis par l'entreprise et celle de l'établissement des situations.
8. **ACTUALISATION DES PRIX** : Sauf convention particulière sur ce point, les prix de ce devis seront révisés à la date de commencement des travaux, dans le cadre d'un délai convenu, par une application d'un coefficient de révision, relevé sur le tableau publié sur le journal LE BÂTIMENT ARTISANAL correspondant au corps d'état considéré et au délai, en nombre de mois, existants entre la date de la signature du devis par l'entreprise (ou, le cas échéant, celle de la proposition actualisée) et celle de l'exécution des travaux.
9. **MODALITÉS DE RÈGLEMENT** : Sauf convention différente figurant au devis ci-inclus, le règlement des travaux sera effectué de la façon suivante : Durée des travaux n'excédant pas trois mois : il sera versé un acompte de 30% à la signature du devis (ou à la notification de l'ordre de commencer les travaux en cas de financement à l'aide de crédit), un second de 65% en cours de travaux et le solde à la présentation de la facture définitive. Durée des travaux supérieure à trois mois : après versement d'un acompte de 5% à la signature du devis (ou, en cas de financement à l'aide de crédit, à la notification de l'ordre de commencer les travaux), 25% au début des travaux et 65% des règlements seront effectués à mesure de l'avancement des travaux, dans un délai de quinze jours à compter de la présentation des situations correspondantes par l'entreprise au client ou son représentant. Le solde, soit 5%, sera réglé en totalité à l'achèvement des travaux, sur présentation par l'entreprise d'un mémoire définitif.
10. **ASSURANCE** : L'entreprise est couverte de toutes ses obligations et responsabilités au regard des dispositions des articles 1792, 1792-2 et 1792-3 du Code civil et possède à cet effet toutes les attestations d'assurances y afférentes. Assurance : BPCE IARD à Chauray - BP 8410 - 79024 Niort Cedex 9, dont le numéro de contrat est 111001296 T - MCE - 001, pour les travaux réalisés en France et en Principauté de Monaco.
11. **PÉNALITÉS DE RETARD** : En cas de retard de paiement de 45 jours, le client encourt, de plein droit, sans mise en demeure préalable, le paiement de pénalités ainsi calculées : taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points. Ces pénalités de retard sont exigibles dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, ou à défaut d'indication de ce délai, 30 jours suivant la date d'exécution des travaux. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du client. En outre, notre entreprise se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard. Entre professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 € sera due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.
12. **RECOURS A UN PRÊT** : Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il en informe l'entreprise. Si le marché est conclu sous les conditions prévues par le code de la consommation, une information spécifique est complétée et annexée au contrat.
- 12.1 **Crédit à la consommation (articles L.311-1 et suivants du code de la consommation)**. En cas de recours à un crédit à la consommation, le client s'engage à informer l'entreprise par écrit dans un délai de 8 jours suivant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours de l'attribution définitive du prêt ou de son refus.
- 12.2 **Crédit immobilier (articles L.312-1 et suivants du code de la consommation)**. En cas de recours à un crédit immobilier et si le client a manifesté son intention de recourir à un emprunt, le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention du prêt dans un délai précisé par le client à l'entreprise et qui ne peut pas être inférieur à un mois suivant la demande de prêt. Le client s'engage à informer l'entreprise par écrit de l'obtention du prêt ou de son refus, au plus tard dans un délai de 8 jours suivant l'expiration de ce délai.
13. **CLAUSE SUSPENSIVE** : Le contrat sera suspendu en cas de non versement des sommes dues par le maître d'ouvrage, jusqu'à l'exécution de son obligation.
14. **AUTORISATIONS ET RENSEIGNEMENTS** : Le maître d'ouvrage fournira à l'entreprise tous les renseignements et autorisations prévus aux conditions particulières et nécessaires à la bonne réalisation des travaux.
15. **UTILISATION DU DEVIS** : Le devis et les documents annexés sont et restent, en toutes circonstances, la propriété de l'entreprise ; ils ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation écrite du chef d'entreprise, et doivent lui être restitués, sans délai, s'il n'est pas donné suite à la proposition de l'entreprise.
16. **APPLICATION DU TAUX DE TVA A TAUX RÉDUIT** : Elle s'effectuera sous présentation de l'attestation normale ou simplifiée, remplie et signée par le client. Dans le cas contraire l'entreprise facturera au taux normal. En tout état de cause, le montant de la TVA pourra varier en fonction du taux en vigueur au moment de la facturation. Les parties conviennent qu'en cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (principal, pénalités et intérêts) et à rembourser l'entreprise rectifiée fiscalement des sommes versées par elle à ce titre.
17. **CRÉDIT D'IMPÔT** : Le client fera son affaire de toute déclaration fiscale visant à obtenir une réduction ou un crédit d'impôt le cas échéant.
18. **CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** : Sauf convention particulière sur ce point, l'entreprise se réserve la propriété des fournitures non encore incorporées au bâti jusqu'au paiement complet des sommes dues par le maître de l'ouvrage. Toutefois, si le bien est incorporé dans un autre bien, il peut être revendiqué si la récupération peut être effectuée sans dommage, notamment par un simple démontage, tant pour le bien revendiqué que pour le bien où il est incorporé. Ces dispositions ne font pas obstacle à la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens ou des dommages dont il serait la cause.
19. **RÈGLEMENT DES LITIGES** : - Principe général : En cas de différend ou d'une demande découlant du présent devis ou en relation avec celui-ci ou avec son inexécution les parties contractantes pourront, afin de régler le litige, recourir à une médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. - Médiation de la consommation : (en cas de litige avec un consommateur) les parties privilégieront la recherche d'une solution amiable. Pour ce faire, le client adressera par écrit sa demande au chef d'entreprise. Si aucune solution amiable ne peut être trouvée, le client pourra soumettre le différend au médiateur de la consommation : Association des médiateurs européens (AME) 197 Boulevard Saint Germain Paris, 75007 - saisine@mediationconso-ame.com - <http://www.mediationconso-ame.com> - +33 (0)953010269 - Election de domicile et compétence juridictionnelle : L'élection de domicile est faite par l'entreprise en son siège social. En cas de contestation relative à l'exécution du présent contrat ou du paiement du prix, ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des clauses et conditions ci-dessus, le Tribunal de NARBONNE sera seul compétent, quels que soient le lieu de commande, le mode de paiement accepté, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défenseurs.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Cuxac d'Aude  
29 Bd Yvan Pélissier  
11590 Cuxac d'Aude

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL GOMEZ  
ZA de l'Arnoulette  
Avenue Thomas Edison  
11000 Carcassonne

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Aménagement du local de la Police Municipale

■ **Date de la notification du marché public :** 7 Juillet 2023

■ **Durée d'exécution du marché public :** 7 mois ou ..... jours.

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 14 176,20 € HT
- Montant TTC : 17 011,44 €

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Remplacement de deux portes dans les sanitaires - Vestiaires

Moins-value : pose de deux blocs portes hydrofuge finition stratifié

Plus value : Pose de deux portes sur cornières.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 961,20
- Montant TTC : - 1 153,44 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 8,13%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 13 215,00 €
- Montant TTC : 15 858,00 €





**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Anne Gomez gérante	Narbonne le 19 Octobre 2023	<p><b>SARL GOMEZ</b>                      Z.A. de l'Arnoulette                      Avenue Thomas Edison,                      11000 CARCASSONNE                      Tel : 04.68.25.10.24 Fax : 04.68.72.56.75                      sarlgomez@free.fr                      Siret : 320 861 701 00037 APE 4332A</p> 

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature  
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

# CONDITIONS GENERALES DE PRIX ET D'EXECUTION DES TRAVAUX DU BATIMENT

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024



ID : 011-211101167-20240206-2024-114B-DE

## 1. OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION :

Toute commande de travaux implique l'acceptation pleine et entière par le client des présentes conditions générales d'exécution et de règlement. Le devis et ses avenants constituent les conditions particulières des travaux à réaliser. Le contrat est soumis au droit français.

## 2. VALIDITE DE L'OFFRE

La présente proposition de prix est valable à la date d'émission par l'entreprise et à condition que la signature par le client, précédée de la mention manuscrite, intervienne dans un délai maximum de 1 mois à partir de cette date ; au-delà, l'entreprise se réserve la faculté, soit de maintenir son offre initiale, soit de présenter une nouvelle proposition. Si le client ayant signé le devis revient sur sa décision, l'acompte de 30% du prix total du devis sera intégralement dû.

## 3. DROIT DE RETRACTATION

Le client particulier dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat uniquement lorsque ce dernier est conclu hors établissement du professionnel, en présence simultanée des deux parties, et qu'il est signé immédiatement après remise au client. Le client peut exercer ce droit en renvoyant le formulaire de rétractation joint au devis, en conservant la preuve que la date d'exercice de ce droit.

## 4. EXECUTION ANTICIPEE

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats de fourniture de service pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après l'accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation. Il en est de même pour les contrats de travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du client et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence. Dans ce cas, le client doit recopier la phrase suivante : " Je souhaite expressément l'exécution des travaux avant la fin du délai de rétractation de 14 jours, soit d'un commun accord à compter du ..... ".

## 5. CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les travaux seront exécutés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre. L'entreprise refusera toute exécution de travaux non conformes aux règles de l'art et pourra refuser d'utiliser des matériaux ou des produits fournis par le client. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelable par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires et leur coût.

## 6. DELAI D'EXECUTION : (retard des autres entreprises)

Les travaux seront réalisés dans le délai précisé au devis. Le délai d'exécution est prolongé, le cas échéant, à raison des avenants au marché ou de la durée des retards dus au client. Le délai d'exécution est également prolongé en cas de force majeure d'intempéries, de grève générale de la profession, à l'exception des jours de grèves propres à l'entreprise en particulier. Dans tous les cas, les interruptions de travail, provoquées par le client ou son représentant, ne sont pas prises en compte dans le délai d'exécution.

## 7. REVISION DES PRIX

Sauf convention particulière sur ce point, les prix de ce devis seront révisés au moment de l'exécution des travaux (à chaque situation) par l'application d'un coefficient de révision basé sur l'évolution des valeurs de l'index BT, en référence à l'Indice des Prix à la Consommation sur le site de l'INSEE, correspondant au corps d'état considéré et au délai, en nombre de mois, existant entre la date de l'émission du devis par l'entreprise et celle de l'établissement des situations.

## 8. ACTUALISATION DES PRIX :

Sauf convention particulière sur ce point, les prix de ce devis seront révisés au moment de l'exécution des travaux (à chaque situation) par l'application d'un coefficient de révision basé sur l'évolution des valeurs de l'index BT, en référence à l'Indice des Prix à la Consommation sur le site de l'INSEE, correspondant au corps d'état considéré et au délai, en nombre de mois, existant entre la date de la signature du devis par l'entreprise (ou, le cas échéant, celle de la proposition actualisée) et celle de l'établissement de l'exécution des travaux.

## 9. MODALITE DE REGLEMENT : (à adapter avec le devis)

Sauf convention différente figurant au devis ci-inclus, le règlement des travaux sera effectué de la façon suivante :

Durée des travaux n'excédant pas 3 mois : il sera versé un acompte de 30...% à la signature du devis (ou à la notification de l'ordre de commencer les travaux en cas de financement à l'aide de crédit), un second de .....% en cours de travaux et le solde à la présentation de la facture définitive.

Durée des travaux supérieure à 3 mois : après versement d'un acompte de 30.....% à la signature du devis (ou, en cas de financement à l'aide de crédit, à la notification de l'ordre de commencer les travaux), .....% au début des travaux et .....% des règlements seront effectués à mesure de l'avancement des travaux, dans un délai de 15 jours à compter de la présentation des situations correspondantes par l'entreprise au client ou son représentant. Le solde, soit .....% sera réglé à l'achèvement des travaux, sur présentation par l'entreprise de la facture définitive.

## 10. ASSURANCE:

L'entreprise est couverte de toutes ses obligations et responsabilités au regard des dispositions des articles 1792, 1792-2 et 1792-3 du Code civil et possède à cet effet toutes les attestations d'assurances y afférentes.

Assurance : AXA .63 bd barbès 11000 CARCASSONNE. Contrat n° 7629480604.

Territorialité France

## 11. PENALITES DE RETARD :

En cas de retard de paiement de 8... jours, l'entreprise se réserve la faculté de demander un acompte de 10% du montant des travaux à réaliser et majorés de 10 points. Ces pénalités de retard sont exigibles dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, ou à défaut d'indication de ce délai, 30 jours suivant la date d'exécution des travaux. En outre, notre entreprise se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard. Entre professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 € sera due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.

## 12. RECOURS A UN PRET

Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou une partie des travaux, il en informe l'entreprise. Si le marché est conclu sous les conditions prévues par le code de la consommation, une information spécifique est complétée et annexée au contrat.

12.1 Crédit à la consommation (article L.311-1 et suivants du code de la consommation). En cas de recours à un crédit à la consommation, le client s'engage à informer l'entreprise par écrit dans un délai de 8 jours suivant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours de l'attribution définitive du prêt ou de son refus.

12.2 Crédit immobilier (article L.312-1 et suivants du code de la consommation). En cas de recours à un crédit immobilier et si le client a manifesté son intention de recourir à un emprunt, le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention du prêt dans un délai précisé par le client à l'entreprise et qui ne peut pas être inférieur à 1 mois suivant la demande de prêt. Le client s'engage à informer l'entreprise par écrit de l'obtention du prêt ou de son refus, au plus tard dans un délai de 8... jours suivant l'expiration de ce délai.

## 13. CLAUSE SUSPENSIVE

Le contrat sera suspendu en cas de non versement des sommes dues par le maître d'ouvrage, jusqu'à l'exécution de son obligation.

## 14. AUTORISATION ET RENSEIGNEMENTS

Le maître d'ouvrage fournira à l'entreprise tous les renseignements et autorisations prévus aux conditions particulières et nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

## 15. UTILISATION DU DEVIS

Le devis et les documents annexés sont restés, en toutes circonstances, la propriété de l'entreprise ; ils ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation écrite du chef d'entreprise, et doivent lui être restitués, sans délai, s'il n'est pas donné suite à la proposition de l'entreprise.

## 16. APPLICATION DU TAUX DE TVA A TAUX REDUIT :

Elle s'effectuera sous présentation de l'attestation normale ou simplifiée, remplie et signée par le client. Dans le cas contraire l'entreprise facturera au taux normal. En tout état de cause, le montant de la TVA pourra varier en fonction du taux en vigueur au moment de la facturation. Les parties conviennent qu'en cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (principal, pénalités et intérêts) et à rembourser l'entreprise rectifiée fiscalement des sommes versées par elle à ce titre.

## 17. CREDIT D'IMPOT:

Le client fera son affaire de toute déclaration fiscale visant à obtenir une réduction ou un crédit d'impôt le cas échéant.

## 18. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Sauf convention particulière sur ce point, l'entreprise se réserve la propriété des fournitures non encore incorporées au bâti jusqu'au paiement complet des sommes dues par le maître d'ouvrage. Toutefois, si le bien est incorporé dans un autre bien, il peut être revendiqué si la récupération peut être effectué sans dommage, notamment pas un simple démontage, tant pour le bien revendiqué que pour le bien ou il est incorporé. Ces dispositions ne font pas obstacle à la livraison, au transfert de l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens ou des dommages dont il serait la cause. (Exception : le constructeur d'un immeuble demeure gardien de l'ouvrage jusqu'à la réception des travaux).

## 19. REGLEMENT DES LITIGES:

- Principe général : En cas de différend ou d'une demande découlant du présent devis ou en relation avec celui-ci ou avec son inexécution les parties contractantes pourront, afin de régler le litige, recourir à une médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

- Médiation de la consommation : (en cas de litige avec un consommateur) les parties privilégieront la recherche d'une solution à l'amiable. Pour ce faire, le client adressera par écrit sa demande au chef d'entreprise.

Si aucune solution à l'amiable ne peut être trouvée, le client pourra soumettre le différend au médiateur de la consommation (non nommé à ce jour).

- Election de domicile et compétence juridictionnelle : L'élection de domicile est faite par l'entreprise à son siège social. En cas de contestation relative à l'exécution du présent contrat ou du paiement du prix, ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des clauses et conditions ci-dessus, le Tribunal de CARCASSONNE sera seul compétent, quels que soient le lieu de commande, le mode de paiement accepté, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

# SARL GOMEZ

Z.A de l'Arnouzzette  
avenue Thomas Edison

11000 CARCASSONNE

N° de TVA : FR86320861701



ENVOYÉ EN PRÉFECTURE le 27/02/2024  
REÇU EN PRÉFECTURE le 27/02/2024  
PUBLIÉ le 27/02/2024  
ID : 011-211101167-20240206-2024\_14B-DE

Tél : 04.68.25.10.24  
Fax : 04.68.72.56.75

## DEVIS

CARCASSONNE, le 22 septembre 2023

Référence : 00005204

Chantier : Boulevard Jean Jaures

11590 CUXAC D'AUDE

Objet du devis

Aménagement des locaux de la police municipale avenant en moins values

Mairie Cuxac aude

29 boulevard Yvan Pélissier

11590 CUXAC D'AUDE



Réf	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	<b>Moins values</b> Bloc porte hydrofuge finition stratifié (sanitaires - vestaires)	U	-2,00	1 280,60	-2 561,20
	<b>Plus values</b> Portes sur cornières de chez France Équipement (sanitaires - vestaires)	U	2,00	800,00	1 600,00

Date et signature : Faire précéder de la mention manuscrite "devis reçu avant l'exécution des travaux, bon pour commande de travaux le....."

Le Client

Entrepreneur

<b>Total H.T.</b>	-961,20
<b>Total T.V.A. 20,00 %</b>	-192,24
<b>Total T.T.C.</b>	-1 153,44
<b>Net à payer (Euro)</b>	<b>-1 153,44</b>

Conditions de paiement :

- Acompte de 30% à la commande soit : -346,032 €

Assurance professionnelle : AXA - 63 Boulevard Barbès 11000 CARCASSONNE - Contrat n° 0000007629480604 - Territorialité FRANCE

SARL GOMEZ - SIRET : 32086170100037 - APE : 4332A - Tel 04.68.25.10.24 - Fax 04.68.72.56.75

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Cuxac d'Aude  
29 Bd Yvan Pélissier  
11590 Cuxac d'Aude

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

PEYRE PHILIPPE CONSTRUCTION  
4 Rue du Charron – ZAE La Barthe  
34 230 Paulhan

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Aménagement du local de la Police Municipale

■ **Date de la notification du marché public :** 7 Juillet 2023

■ **Durée d'exécution du marché public :** 7 mois ou ..... jours.

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 50 422,74 € HT
- Montant TTC : 60 507,29 €

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Moins-value : - 5 547,15 € HT

Suppression de prestations suite aux plans d'exécution.

Plus value : 6 948,24 € HT

Prestations supplémentaires dues à des aléas de chantier : réseaux, passage caméra, démolitions complémentaires, renforts de structure complémentaires.

Montant total de l'avenant : 1401,09 € HT

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

*(Cochez la case correspondante.)*

Non

Oui


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 401,09
- Montant TTC : 1 681,31 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,77 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 51 823,83 €
- Montant TTC : 62 188,60 €

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mr Julien Pérez Président	Narbonne le 30 Novembre 2023	 SAS PEYRE PHILIPPE CONSTRUCTION 11 rue Barthe 34230 PAULHAN 04 67 25 36 05 secretariat@peyreconstruction.fr Siret : 408 676 500 00023

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

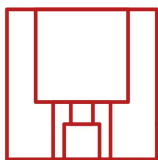
### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)





# PEYRE

CONSTRUCTION

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

Berger  
Levrault

ID : 011-211101167-20240206-2024\_14B-DE

## D E V I S

Référence : 8937

Date : 17/11/23

### CUXAC D'AUDE

11590 CUXAC D'AUDE

#### Objet du devis

devis plus et moins

Num	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<u>1</u>					
1.1	Installation de chantier		-1,00	2 976,78	-2 976,78
1.2	Sommiers BA		-1,00	347,72	-347,72
1.3	Agraphes dans contre cloisons en briques pour fissures de la cage d'escalier	U	-5,00	227,09	-1 135,45
1.4	Agraphes classiques pour fissures dans mur mitoyen	U	-4,00	227,09	-908,36
1.5	Réfection plancher bois	M <sup>2</sup>	-12,00	198,20	-2 378,40
1.6	Emmarchement	1	-1,00	557,01	-557,01
1.7	Réseaux		11,20	187,06	2 095,07
1.8	Passage caméra		1,00	661,50	661,50
	Sous-total				<b>-5 547,15</b>
<u>2</u>					
<u>2.1</u>	<u>TRAVAUX REALISES SUITE A DEMANDE SUR CHANTIER PAR LE MAITRE D'OEUVRE.</u>				
2.1.1	Démolition y compris évacuation comprenant: -Dépose d'une cloison chassie alu.(bureau 1). -Démolition socle en béton armé.(chambre forte). -Dépose cassier et meuble(wc).	FT	1,00	829,49	829,49

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
 Reçu en préfecture le 27/02/2024  
 Publié le 27/02/2024  
 ID : 011-211101167-20240206-2024\_14B-DE

Num	Désignation	Un	Qu	Quantité	Prix unitaire	Total
= A DEMANDE SUR CHANTIER PAR LE MAITRE D'OEUVRE.						
<b>2.2</b>	<b><u>TRAVAUX COMPLEMENTAIRES REALISES SUITE A DEMANDE DE EGC</u></b>					<b>829,49</b>
2.2.1	Fouilles en puits pour massifs M1 80cmx40x50	M3	0,16	554,66		88,75
2.2.2	Massif BA	M3	0,16	1 490,39		238,46
2.2.3	Poteau béton armée 0.40x0.50x2.50ht.	M3	0,50	3 773,90		1 886,95
)MPLEMENTAIRES REALISES SUITE A DEMANDE DE EGC						<b>2 214,16</b>
<b>2.3</b>	<b><u>TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SUITE A DEMANDE DU MAITRE D'OEUVRE</u></b>					
2.3.1	Création d'un cadre béton pour scellement de la porte blindée. Ouvrage constitué de meneaux et linteau en béton armé selon nouvelle étude de structure. Non compris scellement de la porte.	Ft	1,00	2 945,90		2 945,90
2.3.2	Réseaux extérieur évacuation en pvc diamètre 100 du dallage a la jardinière	ML	6,50	147,49		958,69
)LEMENTAIRES SUITE A DEMANDE DU MAITRE D'OEUVRE						<b>3 904,59</b>
Sous-total						<b>6 948,24</b>

**Modalités de Paiement :**


Situation en cours de travaux  
 Solde en fin de travaux

Assurance decennale SMABTP CAP 2000 - C09927V1247000/001467521/0  
 2 Place Paul Bec Les echelles de la ville 34965 Montpellier Cedex 2

<b>Total H.T.</b>	<b>1 401,09</b>
<b>Total T.V.A. 20,00 %</b>	<b>280,22</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>1 681,31</b>
<b>Net à payer (Euro)</b>	<b>1 681,31</b>

**CONDITIONS GENERALES :**

Les métrés seront vérifiés en fin de travaux. Le devis serait reconsidéré, dans le cas ou des vices cachés qui engendreraient des modifications.

Envoyé en préfecture le 27/02/2024	
Reçu en préfecture le 27/02/2024	
Publié le 27/02/2024	
ID : 011-211101167-20240206-2024_14B-DE	

**MODALITES DE PAIEMENT :**

Sauf convention différente, figurant au devis descriptif détaillé ci joint, le règlement des travaux sera effectué de la façon suivante :

Versement de 30% à la commande.

Règlement sur présentation de situation, la somme est due de plein droit sans autre mise en demeure et, à défaut de paiement, les travaux sont suspendus au risque du client.

Un défaut de règlement dans les 15 jours de la réception des travaux, ou de la levée des réserves, conduit l'entreprise à l'envoi d'une LR/AR rappelant l'ouverture de son droit au paiement d'intérêts moratoires au taux de ..4.,11%.....

**MODIFICATION DU CONTRAT - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :**

Il ne sera apporté aucune modification au marché pour travaux supplémentaires, changement de matériaux etc.. sans l'accord écrit des deux parties, passé au moyen d'un avenant ou d'un devis indiquant les incidences éventuelles sur les prix, acompte complémentaire, délai convenu etc...

**LA REALISATION DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES :**

Le client fera son affaire personnelle de toutes les démarches administratives nécessaires au démarrage des travaux tels que décrits dans le présent devis. Le client s'engage à informer l'entreprise de l'obtention des autorisations administratives obligatoires préalablement au démarrage des travaux.

**CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :**

Les biens vendus tels que définis dans le présent devis demeureront la propriété de l'entreprise jusqu'au complet paiement du prix. Ces dispositions ne font pas obstacle, à la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens ou des dommages dont il serait la cause.

<b>LE CLIENT</b>	Devis N° 8937	<b>L'ENTREPRISE</b>	<u>Signature Entreprise :</u>
Signature précédée de la mention : "lu et approuvé, bon pour commande"		Tél : 04.67.25.36.05 Mail : secretariat@peyreconstruction.fr	
Fait à	Le		